

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00416

Numéro SIREN : 349 505 370

Nom ou dénomination : SANOFI PASTEUR

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/016874

COMPTES ANNUELS

SANOFI PASTEUR

Société anonyme

14 ESPACE HENRY VALLEE 69007 LYON

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	3	217	257
Immobilisations corporelles	4	1 123	1 093
Immobilisations financières	5	150	157
Actif immobilisé	-	1 490	1 507
Stocks et en-cours	6	1 729	1 738
Avances et acomptes versés sur commandes	-	144	175
Clients et comptes rattachés	11	1 172	972
Autres actifs circulants	11	181	222
Disponibilités	-		18
Actif circulant	-	3 226	3 125
Comptes de régularisation actif	11	2	3
Écart de conversion actif	-	8	28
Total de l'actif	-	4 726	4 663

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Capital social	-	317	317
Primes	-	412	412
Réserves et report à nouveau	-	802	1 149
Résultat	-	605	575
Provisions réglementées	-	162	169
Capitaux propres	7	2 298	2 622
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	8	307	388
Emprunts et dettes financières divers	10	522	117
Fournisseurs et comptes rattachés	11	574	444
Autres passifs circulants	11	1 007	1 079
Banques créditrices	-		
Dettes	-	2 103	1 640
Comptes de régularisation passif	-		
Écart de conversion passif	-	18	13
Total du passif	-	4 726	4 663

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Produits d'exploitation	13	3 508	3 199
Chiffre d'affaires net	-	2 843	2 497
Autres produits	-	665	702
Charges d'exploitation	-	(2 794)	(2 468)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(505)	(398)
Variation de stock	-	26	43
Autres achats et charges externes	-	(1 058)	(883)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(62)	(61)
Salaires et charges sociales	-	(622)	(601)
Dotations d'exploitation	-	(401)	(440)
Autres charges	-	(172)	(128)
Résultat d'exploitation	-	714	731
Résultat financier	17	(19)	(21)
Résultat courant avant impôts	-	695	710
Résultat exceptionnel	18	114	89
Impôts sur les bénéfices	19	(162)	(187)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	(42)	(37)
Résultat net	-	605	575

Annexe des comptes annuels

La société développe, fabrique et commercialise des vaccins sur la presque totalité des marchés mondiaux.

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale. Sanofi Pasteur a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2021, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. Sanofi Pasteur continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne les effets de la pandémie de COVID-19 :

Sur la valorisation des participations et actifs incorporels de la société Sanofi Pasteur, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021 n'ont pas fait ressortir de perte de valeur (la dépréciation des titres Sanofi Pasteur NVL n'est pas un effet de la crise COVID-19) ;

Sur la situation de trésorerie, la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité de Sanofi Pasteur ;

Sur l'activité commerciale, compte tenu du contexte sanitaire, Sanofi Pasteur a connu une baisse d'activité sur la Franchise de vaccins de Rappels mais une année record sur la Franchise Grippe, avec notamment le lancement d'Efluenta ;

Comme l'année précédente, Sanofi Pasteur a connu une baisse de l'activité "voyageurs" ; les provisions pour dépréciation des stocks passées l'année dernière (30 millions d'euros) ont donc été maintenues;

Sur la présentation du compte de résultat, les effets sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants;

Le 14 avril 2020, Sanofi Pasteur et GSK ont annoncé la signature d'une lettre d'intention en vue de développer un vaccin avec adjuvant contre la COVID-19, faisant appel aux technologies innovantes des deux entreprises afin de remédier à la pandémie. Sanofi Pasteur apportera à cette collaboration son antigène de la protéine de spicule (spike) de la COVID-19, obtenu par la technologie de l'ADN recombinant. GSK apportera pour sa part sa technologie de production de vaccins avec adjuvant à usage pandémique.

En septembre 2020, Sanofi Pasteur et GSK ont signé avec le gouvernement anglais ainsi qu'avec l'Union européenne des contrats de pré-commande de doses du candidat vaccin.

En 2021, Sanofi et GSK ont contractualisé avec les gouvernements Britanniques et l'UE le nombre de doses commandées.

En 2021, la quote part des acomptes perçus pour les ventes futures sur le marché Français a été transférée à l'entité Sanofi Pasteur Europe au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice 2021, le montant net reçu au titre des contrats de pré-commande de vaccin par Sanofi Pasteur s'élève à 212 millions d'euros.

Le 28 septembre 2021, Sanofi a annoncé que malgré les résultats intermédiaires positifs de l'étude de phase I/II consacrée à son candidat-vaccin à ARN messager (ARNm) contre la COVID-19, le développement de ce candidat-vaccin ne serait pas poursuivi. L'entreprise va en revanche s'attacher à finaliser les dernières étapes de développement de son vaccin recombinant contre la COVID-19, développé en partenariat avec GSK

Un contrôle fiscal a débuté au cours de l'exercice 2021 portant sur les exercices 2018 et 2019. Une notification a été reçue par Sanofi Pasteur SA concernant l'exercice 2018. Une provision pour risques et charges a été constituée à hauteur de 0,8 million d'euro.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes:

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

a) Changement de méthode comptable

Sanofi Pasteur a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC de mai 2021.

Sanofi Pasteur a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestations.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de réglementation comptable.

Par ailleurs, Sanofi Pasteur a décidé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière.

Ceci entraîne donc l'abandon de la méthode dite du « corridor » décrite dans la note j) Engagements de retraite.

Les modalités et l'impact de la mise en place de ces deux changements de méthodes comptables relatifs aux passifs sociaux sont indiqués dans la note j).

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires et frais financiers).

Les brevets et licences sont amortis suivant la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée du droit qu'ils confèrent et n'excèdent pas 20 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur trois ans au maximum et cinq ans lorsqu'il s'agit de logiciels développés en interne.

Les frais de recherche et de développement sont inscrits en totalité dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon celle-ci, chaque composant qui a un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et possède une durée d'utilité différente des autres composants doit être amorti séparément. Les coûts d'emprunt (intérêts sur le pool de trésorerie de Groupe Sanofi) ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan et donne lieu à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

La valeur des actifs corporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisée, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Bâtiments industriels, administratifs et commerciaux	10 à 35 ans
Agencements, Aménagements, Installations	12 à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 15 ans
Véhicules	2 à 4 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations et titres immobilisés

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes de perte de valeur (traduisant l'évolution de la performance au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat y compris coût de réception des matières, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles pharmaceutiques ou s'ils ont été produits avant obtention des autorisations de mise sur le marché.

f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

g) Opérations en devises

Les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Pasteur par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans les rubriques « Autres produits » ou « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Pasteur à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Pasteur a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

i) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

j) Engagements de retraitePrincipes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2019 & 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2014, il a été décidé d'appliquer la méthode convergeant partiellement avec IAS19R, à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
- le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;

tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2021

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

Au titre du changement de méthode comptable (voir la note a) Changement de méthode), la société a ajusté sa provision en contrepartie du report à nouveau au 1er janvier 2021, selon le détail ci-après :

- changement à l'initiative de la société / abandon de la méthode du corridor : 16,3 millions d'euros ;
- changement de réglementation / adoption de la nouvelle méthode de répartition des droits : (64,3) millions d'euros.

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les provisions pour risques et charges de Sanofi Pasteur au 1er janvier 2021, s'est traduit par une diminution de 48 millions d'euros.

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2019 et 2020 retraités selon les nouvelles méthodes comptables :

Passif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	Effet changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Réserves et report à nouveau	1 149	65	(15)	1 199	802
Résultat	575		(1)	574	605
Part des capitaux propres	1 724	65	(16)	1 773	1 407
Provisions pour risques et charges	388	(65)	16	339	307
Total du passif	2 112			2 112	1 714

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	Effet changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Autres produits	702			702	665
Dotations d'exploitation	(440)		(1)	(441)	(401)
Part du Résultat d'exploitation	262		(1)	261	264
Part du Résultat net	262		(1)	261	264

k) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2021 est de 1,10 %.

l) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

m) Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

n) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produit au moment du transfert de propriété et des risques, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice			
Brevets, Marques, Licences	480	24		504	(308)	196	
Logiciels	88	3		91	(80)	11	
Immobilisation incorporelles en cours	11	26	(27)	10		10	
Total	579	53	(27)	605	(388)	217	

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Brevets, Marques, Licences	(248)	(60)		(308)
Logiciels	(74)	(6)		(80)
Immobilisation incorporelles en cours				
Total	(322)	(66)		(388)

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice			
Terrains et aménagements	80	2		82	(48)	34	
Constructions	638	42	(22)	658	(389)	269	
Autres immobilisations corporelles	1 394	62	(21)	1 435	(993)	442	
Immobilisations corporelles en cours	334	162	(106)	390	(13)	377	
Total	2 446	268	(149)	2 565	(1 443)	1 123	

	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	(45)	(3)		(48)
Constructions	(363)	(40)	14	(389)
Autres immobilisations corporelles	(945)	(87)	26	(1 006)
Immobilisations corporelles en cours				
Total	(1 353)	(130)	40	(1 443)

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2021 sont constituées pour leur plus grande partie des aménagements et agrandissements de sites industriels et notamment à Val-de-Reuil pour 260 millions d'euros et à Marcy pour 123 millions d'euros.

Les diminutions des immobilisations en cours correspondent aux mises en service sur l'exercice.

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice			
Participations	320		(1)	319		(196)	123
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	14	13		27			27
Total	334	13	(1)	346	(196)		150

(en millions d'euros)	Dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Participations	(177)	(19)		(196)
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Total	(177)	(19)		(196)

La dotation de l'année correspond au complément de provision pour dépréciation des titres SPNVL.

Les renseignements détaillés concernant les principales filiales et participations figurent en note 21.

Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 1 938 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 948 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	
	2021	2020
Matières premières	221	196
En cours de production	18	14
Produits intermédiaires et finis	1 691	1 728
Marchandises	8	8
Total	1 938	1 948

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 209 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 210 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit:

(en millions d'euros)	Dépréciations	
	2021	2020
Matières premières	(5)	(3)
Produits intermédiaires et finis	(204)	(206)
Total	(209)	(210)

Note 7/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 317 299 248 euros. Il est composé de 19 831 203 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le capital social est détenu par Sanofi SA à 99,99% et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi SA (54 rue de la Boetie 75008 PARIS).

Conformément aux articles L233-17 et R233-15 du code du commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau (1)	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	317	412	1 149	575	169	2 622
Affectation du résultat 2020 aux réserves et aux reports à nouveau			575	(575)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020 en numéraire			(969)			(969)
Autres mouvements					(8)	(8)
Changement de méthodes (2)			48			48
Résultat de l'exercice 2021				605		605
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	317	412	803	605	161	2 298

(1) La réserve légale est dotée à hauteur de 10% du capital social soit 31,7 millions d'euros.

(2) L'impact des changements de méthodes relatifs aux engagements de retraite sur les capitaux propres de Sanofi Pasteur au 1er janvier 2021 s'est traduit par une augmentation de 48 millions d'euros - voir paragraphe j) Engagements de retraite

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour risques divers (a)	113	20	(44)		89
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)	173	2	(12)	(21)	142
Provisions pour charges (c)	102	4	(30)		76
Total	388	26	(86)	(21)	307

Dotations et reprises constatées par le résultat :

• Exploitation	12	(44)
• Financier		
• Exceptionnel	14	(42)
Total	26	(86)

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers	89	12	77	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	142	21	30	91
Provisions pour charges	76	6	33	37
Total	307	39	140	128

a) Les provisions pour risques divers comprennent principalement la provision pour prise en charge de la destruction des vaccins contre la Dengue pour 29 millions d'euros et les pénalités clients pour 25 millions d'euros.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Le flux de transfert s'explique par une diminution liée à l'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Pasteur au 1er janvier 2021 pour un montant 48 millions d'euros et par les plans sur financés à hauteur de 27 millions d'euros.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- Indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière.

- Régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. Le seul régime qui restait ouvert dans le groupe a été fermé en application de la directive européenne n° 2014/50/UE du 16 avril 2014 transposée en droit français par ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 ; ce régime a été dénoncé et fermé, avec cristallisation des droits au 31 décembre 2019 (aucun droit supplémentaire pour les périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2021	2020
• Titres cotés sur un marché actif	100%	100%
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,61%	16,79%
· Instruments de capitaux propres	7,12%	5,42%
· Obligations et assimilés	32,94%	27,38%
· Immobilier		
· Dérivés		
· Matières premières		
· Autres	51,33%	50,40%
• Autres titres		
· Fonds d'investissement		
· Contrats d'assurance		
Total	100%	100%

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2021	2020
· Taux d'actualisation	0,10% à 1,10%	0% à 0,55%
· Taux d'inflation	1,85% à 1,95%	1,45%
· Taux d'évolution des coûts médicaux		
· Taux d'indexation des prestations de retraite	0% à 2,25%	0% à 2,25%
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Pasteur du 31 décembre 2021 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2020
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	223	217
<i>Impact lié au changement de méthode de calcul</i>	(64)	
Coût des services rendus	14	13
Charge d'intérêt	1	1
Perte (gain) actuariel	(13)	3
Réduction de régimes	6	(6)
Prestations payées	(6)	(5)
Montant des engagements à la clôture	161	223
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice	(47)	(45)
Rendement réel des actifs des régimes		1
Contributions de l'employeur		1
Transferts inter entités		(2)
Prestations payées	1	(2)
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	(46)	(47)
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	115	176
Coûts des services passés non reconnus		(16)
Gain (perte) actuariel non reconnu		
Régime surfinancé	27	13
Provision nette figurant au bilan	142	173
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	20	7
Charge d'intérêts	1	2
Rendement attendu des actifs des régimes		
Coût des services passés		
Pertes (gains) actuariels	(14)	
Effet des liquidations de régimes		
Effet des amendements de régimes		
Transfert inter entités		
Charge de retraite de la période	7	9

c) Les provisions pour charges comprennent principalement la provision pour médaille du travail pour 67 millions d'euros.

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			Montants à la fin de l'exercice
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	
Amortissements dérogatoires	169	17	(25)	161
Dépréciations des stocks	210	209	(210)	209
Dépréciations clients	14			14
Dépréciations immobilisations incorporelles	8			8
Dépréciations immobilisations corporelles	30	1	(6)	25
Dépréciations titres de participations	177	19		196
Total	608	246	(241)	613

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 6.

Les dépréciations des titres de participation sont détaillées en Note 5.

Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Groupe et associés	522	117
Autres		
Banques créditrices		
Total	522	117

La dette de Sanofi Pasteur SA, vis-à-vis de Sanofi SA, s'élève à 522 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 117 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le financement de la société est assuré au travers du compte de gestion centralisée de la trésorerie.

Note 11/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières					
Prêts	1		1	1	
Créances rattachées à des participations					
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	1 186	(14)	1 172	1 172	
Autres actifs circulants	181		181	181	
Comptes de régularisation	2		2	2	
Total	1 370	(14)	1 356	1 356	
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers	522		522	522	
Banques créditrices	1		1	1	
Fournisseurs et comptes rattachés	574		574	574	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	250		250	250	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	310		310	126	184
Autres dettes	105		105	105	
Total	1 762		1 762	1 578	184

Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	69	
Autres créances	1	
Emprunts		
Dettes fournisseurs		185
Dettes sur immobilisations		35
Dettes fiscales et sociales		197
Autres dettes		70

Note 13/ Produits d'exploitation**a) Chiffre d'affaires net**

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2021	2020
	France	646	451
	Ventes de marchandises	2	2
	Ventes de produits fabriqués	402	282
	Prestations de services	242	167
	Export	2 197	2 046
	Ventes de marchandises	150	145
	Ventes de produits fabriqués	1 849	1 801
	Prestations de services	198	100
	Total	2 843	2 497

(en millions d'euros)		2021	2020
	Tiers	768	726
	France	11	18
	Export	757	708
	Groupe	2 075	1 771
	France	635	433
	Export	1 440	1 338
	Total	2 843	2 497

b) Autres produits et variations diverses

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 665 millions d'euros. Ceux-ci se décomposent principalement comme suit:

- Redevances perçues pour 354 millions d'euros ;
- Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 255 millions d'euros.

Note 14/ Montant global des dépenses de R&D

Le montant net global des dépenses de recherche et développement comptabilisées au titre de l'exercice 2021 s'élève à 172 millions d'euros (contre 218 millions d'euros en 2020).

Note 15/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 6 745 personnes en 2021 contre 6 484 en 2020.

Catégories		2021	2020
	Contrats à durée indéterminée	6 288	6 104
	Cadres	2 152	1 996
	Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	3 565	3 553
	Employés / ouvriers	571	555
	Contrats à durée déterminée	457	380
Total		6 745	6 484

Note 16/ Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'année 2021 s'élève à 18 milliers d'euros et sera versé sur 2022. Les mandataires sociaux salariés du Groupe Sanofi ne perçoivent à ce titre aucune rémunération de la société.

Note 17/ Résultat financier

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Produits/(Charges) financiers	13	13
• dividendes (a)	12	11
• autres intérêts et produits assimilés	1	2
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (hors change)	(19)	(16)
• titres de participation (b)	(19)	(16)
Profit /(Pertes) net de change (y compris variation de provision)	(13)	(18)
Total	(19)	(21)

(a) Les dividendes proviennent de Sanofi Pasteur Europe.

(b) La dépréciation des titres correspond à l'ajustement de la situation nette de Sanofi Pasteur NVL.

Note 18/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	23	(20)
• des indemnités d'assurance perçues	2	3
• de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations		(18)
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	89	124
• autres		
Total	114	89

Le résultat exceptionnel 2021 s'élève à 114 millions d'euros principalement constitué de redevances liées à la cession à Cosmas des titres SP MSD pour 101 millions d'euros.

Note 19/ Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Impôt sur les bénéfices	(162)	(187)
Total	(162)	(187)

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 162 M€. Le taux global d'impôt appliqué par Sanofi Pasteur est le taux de droit commun de 27,50%

La contribution additionnelle en vigueur en 2021 correspond à la contribution sociale de 3,3%

Depuis le 1er janvier 2004, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe dont la société de tête est : Sanofi SA, 54 rue de la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi SA a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	55
• provisions pour risques et charges	39
• provisions pour dépréciation des stocks	8
• provisions et charges à payer - personnel	10
• autres	(2)
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	55

Note 20/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions et garanties	34			34
Commandes fermes d'immobilisations	20	31		51
Commandes fermes d'études cliniques	15	11	1	27
Commandes fermes d'autres biens et services	244	61		305
Total	313	103	1	417

b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions et garanties				
Complément prix variable	103	210		313
Total	103	210		313

c) Engagements contractuels de recherche et développement

Le montant total des engagements contractuels de recherche et développement et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements s'élevait au 31 décembre 2021 à 78 millions d'euros (contre 86 millions d'euros en 2020).

Ces engagements ont été conclus avec des sociétés tierces dont les principales sont Arkansas University et Children's Hospital Oakland Research Institute.

Montants restant à payer

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Paiements d'étapes jusqu'au lancement		7	33	40
Autres paiements		1	1	2
Engagements projets en phase de recherche			9	9
Jalon lié aux accords terminés	27			27
Total	27	8	43	78

Note 21/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

(en millions d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	262	56	1	
Valeur comptable nette des titres détenus	67	55		
Montant des prêts et avances accordés				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes comptabilisés	12			

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la société Sanofi Pasteur :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette				
(en millions d'euros)									
Filiales et participations détenues à plus de 10%									
Filiales et participations françaises									
Sanofi Pasteur Europe	58	1	100	44	44		535	15	12
Sanofi Pasteur NVL	30	11	100	218	23			(18)	
Filiales et participations étrangères									
SP Philippines	11	(2)	99,99	11	11		50	2	
Sanofi Healthcare India Private	216	3	22,48	4	4		130	(12)	
Shenzhen SP China	61	160	60,32	36	36		380	26	
Filiales et participations significatives détenues à moins de 10%									
Filiales et participations françaises									

Note 22/ Autres éléments

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 23 février 2022, Sanofi et GSK ont annoncé leur intention de soumettre aux autorités réglementaires les données de l'essai ayant évalué leur candidat-vaccin comme dose de rappel et de l'essai d'efficacité de phase III : (i) l'analyse finale des données de l'étude VAT02 confirme l'universalité du candidat-vaccin en dose de rappel, quelle que soit la plateforme technologique employée pour les vaccins administrés en primo-vaccination (ARNm, adénovirus), avec une multiplication de 18 à 30 fois des anticorps neutralisants; (ii) l'étude d'efficacité de phase 3 VAT08 montre que deux doses du vaccin Sanofi-GSK dans la population séronégative confèrent une efficacité de 100 % contre les formes sévères de la COVID-19 et les hospitalisations, une efficacité de 75 % contre les formes modérées à sévères de la COVID-19, une efficacité de 57,9 % contre toutes les formes symptomatiques de la COVID-19, en ligne avec l'efficacité attendue des vaccins déjà disponibles, dans un environnement dominé par de nombreux variants; (iii) profil de sécurité favorable en primo-vaccination et en vaccination de rappel.

L'enregistrement par les autorités réglementaires est attendue pour le mois de Mai 2022.

Au regard de la situation actuelle entre la Russie et l'Ukraine, la société précise que son exposition économique et bilantielle à ces deux pays n'est pas significative. En 2021, Sanofi Pasteur SA a réalisé environ 39 millions d'euros de chiffre d'affaires en Russie.

PARTIES LIEES

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative, et non conclue à des conditions normales de marché, et visée par les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.



Charles Triomphe

SANOFI PASTEUR
Société Anonyme au capital 317 299 248 €
14, Espace Henry Vallée
69007 Lyon
R.C.S. Lyon 349 505 370

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 AVRIL 2022**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, les Actionnaires de la Société SANOFI PASTEUR, Société Anonyme au capital de 317 299 248 €, divisé en 19 831 203 actions de 16 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettres en date du 12 avril 2022.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué par courrier en date du 12 avril 2022.

La société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes, s'est fait excuser.

Monsieur Thomas TRIOMPHE préside l'Assemblée en sa qualité de Président-Directeur Général.

SANOFI, représentée par Madame Elisabeth BUISSON, est désignée comme scrutateur.

Madame Caroline PANDO-LEMEUNIER est désignée comme Secrétaire de l'Assemblée.

Le bureau étant ainsi composé, le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les Actionnaires présents atteignent ensemble le quorum requis et que l'Assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Mixte.

Ont été mis à la disposition des Actionnaires :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,

- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

EN LA FORME ORDINAIRE

1. Rapports de gestion et du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2021.
2. Approbation des comptes et de l'affectation du résultat.
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce. Ratification de la signature d'une convention autorisée par le conseil d'administration du 28 mars 2022.
4. Fixation des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

EN LA FORME EXTRAORDINAIRE

5. Modification de l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social afin d'y intégrer la vente de biens meubles ou immeubles.
6. Pouvoirs

Il est ensuite donné à l'Assemblée successivement lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre les discussions.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

EN LA FORME ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, l'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires approuve ce rapport.

L'assemblée Générale ratifie, dans les conditions du dernier alinéa de l'Article L. 225-40 du Code de Commerce, la convention nouvelle entérinée par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2021 : convention cadre entre Sanofi Pasteur et Institut Pasteur, pour l'utilisation de la marque Pasteur, ayant des dirigeants commun (Stewart Cole).

Cette résolution, soumise à un vote auquel ne prennent part que les actionnaires non intéressés à cette convention, est adopté.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à :

604 655 478,00 €

- augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire de : 770 630 641,22 €

- soit un total bénéficiaire de : 1 375 286 119,22 €

sera affecté de la manière suivante :

- au compte report à nouveau : 1 375 286 119,22 €

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes versés aux titres des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende total	Dividende par action
2018	0 €	0 €
2019	0 €	0 €
2020	969 150 890,61 €	48,87 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, fixe à la somme de 23 000 euros le montant global annuel des Jetons de Présence alloués au Conseil d'Administration. L'Assemblée

Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour répartir cette enveloppe entre les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EN LA FORME EXTRAORDINAIRE :

CINQUIEME RESOLUTION

Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires décide de modifier l'article 3 des statuts relatifs à l'objet social afin d'y ajouter la vente de biens meubles et immeubles.

L'article 3 sera rédigé comme suit :

ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- toutes activités relatives à la recherche, au développement, à la production, l'exploitation et la commercialisation de produits bio-pharmaceutiques et pharmaceutiques, notamment des vaccins, sérums, immunomodulateurs et des produits issus des bio-technologies et hautes technologies, destinés aux médecines humaine et vétérinaire ;
- toutes opérations immobilières d'acquisition dans le cadre de l'objet social ou la vente de biens meubles ou immeubles détenus par la société,
- la création, l'acquisition, par tous moyens, et l'exploitation, sous toutes formes, de toutes entreprises se rapportant directement ou indirectement à ces activités ;
- en plus, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou pouvant en favoriser la réalisation, l'extension ou le développement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, aux fins d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CP' or similar initials, written in a cursive style.

Certifié Conforme
Caroline Pando-Lemeunier
Secrétaire de l'Assemblée

SANOFI PASTEUR SA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Sanofi Pasteur SA
14 espace Henry Vallée
69007 Lyon

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi Pasteur SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.a « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de l'application à compter du 1^{er} janvier 2021 de la recommandation ANC n °2013-02, modifiée le 5 novembre 2021, relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies ainsi que l'incidence de l'abandon de la méthode dite du « corridor » pour la comptabilisation des écarts actuariels.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 14 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Michel Bouzigues

COMPTES ANNUELS

SANOFI PASTEUR

Société anonyme

14 ESPACE HENRY VALLEE 69007 LYON

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	3	217	257
Immobilisations corporelles	4	1 123	1 093
Immobilisations financières	5	150	157
Actif immobilisé	-	1 490	1 507
Stocks et en-cours	6	1 729	1 738
Avances et acomptes versés sur commandes	-	144	175
Clients et comptes rattachés	11	1 172	972
Autres actifs circulants	11	181	222
Disponibilités	-	-	18
Actif circulant	-	3 226	3 125
Comptes de régularisation actif	11	2	3
Écart de conversion actif	-	8	28
Total de l'actif	-	4 726	4 663

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Capital social	-	317	317
Primes	-	412	412
Réserves et report à nouveau	-	802	1 149
Résultat	-	605	575
Provisions réglementées	-	162	169
Capitaux propres	7	2 298	2 622
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	8	307	388
Emprunts et dettes financières divers	10	522	117
Fournisseurs et comptes rattachés	11	574	444
Autres passifs circulants	11	1 007	1 079
Banques créditrices	-		
Dettes	-	2 103	1 640
Comptes de régularisation passif	-		
Écart de conversion passif	-	18	13
Total du passif	-	4 726	4 663

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Produits d'exploitation	13	3 508	3 199
Chiffre d'affaires net	-	2 843	2 497
Autres produits	-	665	702
Charges d'exploitation	-	(2 794)	(2 468)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(505)	(398)
Variation de stock	-	26	43
Autres achats et charges externes	-	(1 058)	(883)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(62)	(61)
Salaires et charges sociales	-	(622)	(601)
Dotations d'exploitation	-	(401)	(440)
Autres charges	-	(172)	(128)
Résultat d'exploitation	-	714	731
Résultat financier	17	(19)	(21)
Résultat courant avant impôts	-	695	710
Résultat exceptionnel	18	114	89
Impôts sur les bénéfices	19	(162)	(187)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	(42)	(37)
Résultat net	-	605	575

Annexe des comptes annuels

La société développe, fabrique et commercialise des vaccins sur la presque totalité des marchés mondiaux.

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale. Sanofi Pasteur a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2021, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction. Sanofi Pasteur continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne les effets de la pandémie de COVID-19 :

Sur la valorisation des participations et actifs incorporels de la société Sanofi Pasteur, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021 n'ont pas fait ressortir de perte de valeur (la dépréciation des titres Sanofi Pasteur NVL n'est pas un effet de la crise COVID-19) ;

Sur la situation de trésorerie, la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité de Sanofi Pasteur ;

Sur l'activité commerciale, compte tenu du contexte sanitaire, Sanofi Pasteur a connu une baisse d'activité sur la Franchise de vaccins de Rappels mais une année record sur la Franchise Grippe, avec notamment le lancement d'Efluelda ;

Comme l'année précédente, Sanofi Pasteur a connu une baisse de l'activité "voyageurs" ; les provisions pour dépréciation des stocks passées l'année dernière (30 millions d'euros) ont donc été maintenues;

Sur la présentation du compte de résultat, les effets sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants;

Le 14 avril 2020, Sanofi Pasteur et GSK ont annoncé la signature d'une lettre d'intention en vue de développer un vaccin avec adjuvant contre la COVID-19, faisant appel aux technologies innovantes des deux entreprises afin de remédier à la pandémie. Sanofi Pasteur apportera à cette collaboration son antigène de la protéine de spicule (spike) de la COVID-19, obtenu par la technologie de l'ADN recombinant. GSK apportera pour sa part sa technologie de production de vaccins avec adjuvant à usage pandémique.

En septembre 2020, Sanofi Pasteur et GSK ont signé avec le gouvernement britannique ainsi qu'avec l'Union européenne des contrats de pré-commande de doses du candidat vaccin.

En 2021, Sanofi et GSK ont contractualisé avec les gouvernements britanniques et l'UE le nombre de doses commandées.

En 2021, la quote part des acomptes perçus pour les ventes futures sur le marché Français a été transférée à l'entité Sanofi Pasteur Europe au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice 2021, le montant net reçu au titre des contrats de pré-commande de vaccin par Sanofi Pasteur s'élève à 212 millions d'euros.

Le 28 septembre 2021, Sanofi a annoncé que malgré les résultats intermédiaires positifs de l'étude de phase I/II consacrée à son candidat-vaccin à ARN messager (ARNm) contre la COVID-19, le développement de ce candidat-vaccin ne serait pas poursuivi. L'entreprise va en revanche s'attacher à finaliser les dernières étapes de développement de son vaccin recombinant contre la COVID-19, développé en partenariat avec GSK

Un contrôle fiscal a débuté au cours de l'exercice 2021 portant sur les exercices 2018 et 2019. Une notification a d'ores et déjà été reçue pour un redressement sur l'exercice 2018 à hauteur de 0.8M€. Une provision pour risques et charges a été constituée à hauteur de 0,8 million d'euro.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes:

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

a) Changement de méthode comptable

Sanofi Pasteur a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC de mai 2021.

Sanofi Pasteur a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestations.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de réglementation comptable.

Par ailleurs, Sanofi Pasteur a décidé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière.

Ceci entraîne donc l'abandon de la méthode dite du « corridor » décrite dans la note j) Engagements de retraite.

Les modalités et l'impact de la mise en place de ces deux changements de méthodes comptables relatifs aux passifs sociaux sont indiqués dans la note j).

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires et frais financiers).

Les brevets et licences sont amortis suivant la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée du droit qu'ils confèrent et n'excèdent pas 20 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur trois ans au maximum et cinq ans lorsqu'il s'agit de logiciels développés en interne.

Les frais de recherche et de développement sont inscrits en totalité dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon celle-ci, chaque composant qui a un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et possède une durée d'utilité différente des autres composants doit être amorti séparément. Les coûts d'emprunt (intérêts sur le pool de trésorerie de Groupe Sanofi) ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan et donne lieu à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

La valeur des actifs corporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisée, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Bâtiments industriels, administratifs et commerciaux	10 à 35 ans
Agencements, Aménagements, Installations	12 à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 15 ans
Véhicules	2 à 4 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations et titres immobilisés

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes de perte de valeur (traduisant l'évolution de la performance au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat y compris coût de réception des matières, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles pharmaceutiques ou s'ils ont été produits avant obtention des autorisations de mise sur le marché.

f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

g) Opérations en devises

Les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Pasteur par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans les rubriques « Autres produits » ou « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Pasteur à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Pasteur a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

i) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

j) Engagements de retraitePrincipes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2014, il a été décidé d'appliquer la méthode convergente partiellement avec IAS19R, à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
- le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;

tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2021

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

Au titre du changement de méthode comptable (voir la note a) Changement de méthode), la société a ajusté sa provision en contrepartie du report à nouveau au 1er janvier 2021, selon le détail ci-après :

- changement à l'initiative de la société / abandon de la méthode du corridor : 16,3 millions d'euros ;
- changement de réglementation / adoption de la nouvelle méthode de répartition des droits : (64,3) millions d'euros.

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les provisions pour risques et charges de Sanofi Pasteur au 1er janvier 2021, s'est traduit par une diminution de 48 millions d'euros.

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2020 retraités selon les nouvelles méthodes comptables :

Passif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	Effet changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Réserves et report à nouveau	1 149	65	(15)	1 199	802
Résultat	575		(1)	574	605
Part des capitaux propres	1 724	65	(16)	1 773	1 407
Provisions pour risques et charges	388	(65)	16	339	307
Total du passif	2 112			2 112	1 714

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	Effet changement à l'initiative de la société	Au 31 décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Autres produits	702			702	665
Dotations d'exploitation	(440)		(1)	(441)	(401)
Part du Résultat d'exploitation	262		(1)	261	264
Part du Résultat net	262		(1)	261	264

k) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2021 est de 1,10 %.

l) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

m) Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

n) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produit au moment du transfert de propriété et des risques, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Brevets, Marques, Licences	480	24		504	(308)	196
Logiciels	88	3		91	(80)	11
Immobilisation incorporelles en cours	11	26	(27)	10		10
Total	579	53	(27)	605	(388)	217

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Brevets, Marques, Licences		(248)	(60)	(308)
Logiciels		(74)	(6)	(80)
Immobilisation incorporelles en cours				
Total		(322)	(66)	(388)

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Terrains et aménagements	80	2		82	(48)	34
Constructions	638	42	(22)	658	(389)	269
Autres immobilisations corporelles	1 394	62	(21)	1 435	(993)	442
Immobilisations corporelles en cours	334	162	(106)	390	(13)	377
Total	2 446	268	(149)	2 565	(1 443)	1 123

Amortissements et dépréciations				
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	(45)	(3)		(48)
Constructions	(363)	(40)	14	(389)
Autres immobilisations corporelles	(945)	(87)	26	(1 006)
Immobilisations corporelles en cours				
Total	(1 353)	(130)	40	(1 443)

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2021 sont constituées pour leur plus grande partie des aménagements et agrandissements de sites industriels et notamment à Val-de-Reuil pour 260 millions d'euros et à Marcy pour 123 millions d'euros.

Les diminutions des immobilisations en cours correspondent aux mises en service sur l'exercice.

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice			
Participations	320		(1)	319		(196)	123
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	14	13		27			27
Total	334	13	(1)	346	(196)		150

(en millions d'euros)	Dépréciations				
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice	
Participations	(177)	(19)		(196)	
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
Total	(177)	(19)		(196)	

La dotation de l'année correspond au complément de provision pour dépréciation des titres SPNVL.

Les renseignements détaillés concernant les principales filiales et participations figurent en note 21.

Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 1 938 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 948 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	
	2021	2020
Matières premières	221	196
En cours de production	18	14
Produits intermédiaires et finis	1 691	1 728
Marchandises	8	8
Total	1 938	1 948

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 209 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 210 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit:

(en millions d'euros)	Dépréciations	
	2021	2020
Matières premières	(5)	(3)
Produits intermédiaires et finis	(204)	(206)
Total	(209)	(210)

Note 7/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 317 299 248 euros. Il est composé de 19 831 203 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le capital social est détenu par Sanofi SA à 99,99% et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi SA (54 rue de la Boetie 75008 PARIS).

Conformément aux articles L233-17 et R233-15 du code du commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau (1)	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	317	412	1 149	575	169	2 622
Affectation du résultat 2020 aux réserves et aux reports à nouveau			575	(575)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020 en numéraire			(969)			(969)
Autres mouvements					(8)	(8)
Changement de méthodes (2)			48			48
Résultat de l'exercice 2021				605		605
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	317	412	803	605	161	2 298

(1) La réserve légale est dotée à hauteur de 10% du capital social soit 31,7 millions d'euros.

(2) L'impact des changements de méthodes relatifs aux engagements de retraite sur les capitaux propres de Sanofi Pasteur au 1er janvier 2021 s'est traduit par une augmentation de 48 millions d'euros - voir paragraphe j) Engagements de retraite

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour risques divers (a)	113	20	(44)		89
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)	173	2	(12)	(21)	142
Provisions pour charges (c)	102	4	(30)		76
Total	388	26	(86)	(21)	307

Dotations et reprises constatées par le résultat :

• Exploitation	12	(44)
• Financier		
• Exceptionnel	14	(42)

Total	26	(86)
--------------	-----------	--------------

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers	89	12	77	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	142	21	30	91
Provisions pour charges	76	6	33	37
Total	307	39	140	128

a) Les provisions pour risques divers comprennent principalement la provision pour prise en charge de la destruction des vaccins contre la Dengue pour 29 millions d'euros et les pénalités clients pour 25 millions d'euros.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Le flux de transfert s'explique par une diminution liée à l'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Pasteur au 1er janvier 2021 pour un montant 48 millions d'euros et par les plans sur financés à hauteur de 27 millions d'euros.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- Indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière.
- Régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. Le seul régime qui restait ouvert dans le groupe a été fermé en application de la directive européenne n° 2014/50/UE du 16 avril 2014 transposée en droit français par ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 ; ce régime a été dénoncé et fermé, avec cristallisation des droits au 31 décembre 2019 (aucun droit supplémentaire pour les périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2021	2020
• Titres cotés sur un marché actif	100%	100%
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,61%	16,79%
· Instruments de capitaux propres	7,12%	5,42%
· Obligations et assimilés	32,94%	27,38%
· Immobilier		
· Dérivés		
· Matières premières		
· Autres	51,33%	50,40%
• Autres titres		
· Fonds d'investissement		
· Contrats d'assurance		
Total	100%	100%

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2021	2020
· Taux d'actualisation	0,10% à 1,10%	0% à 0,55%
· Taux d'inflation	1,85% à 1,95%	1,45%
· Taux d'évolution des coûts médicaux		
· Taux d'indexation des prestations de retraite	0% à 2,25%	0% à 2,25%
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Pasteur du 31 décembre 2021 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2020
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	223	217
<i>Impact lié au changement de méthode de calcul</i>	(64)	
Coût des services rendus	14	13
Charge d'intérêt	1	1
Perte (gain) actuariel	(13)	3
Réduction de régimes	6	(6)
Prestations payées	(6)	(5)
Montant des engagements à la clôture	161	223
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice	(47)	(45)
Rendement réel des actifs des régimes		1
Contributions de l'employeur		1
Transferts inter entités		(2)
Prestations payées	1	(2)
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	(46)	(47)
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	115	176
Coûts des services passés non reconnus		
Gain (perte) actuariel non reconnu		(16)
Régime surfinancé	27	13
Provision nette figurant au bilan	142	173
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	20	7
Charge d'intérêts	1	2
Rendement attendu des actifs des régimes		
Coût des services passés		
Pertes (gains) actuariels	(14)	
Effet des liquidations de régimes		
Effet des amendements de régimes		
Transfert inter entités		
Charge de retraite de la période	7	9

c) Les provisions pour charges comprennent principalement la provision pour médaille du travail pour 67 millions d'euros.

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	169	17	(25)	161
Dépréciations des stocks	210	209	(210)	209
Dépréciations clients	14			14
Dépréciations immobilisations incorporelles	8			8
Dépréciations immobilisations corporelles	30	1	(6)	25
Dépréciations titres de participations	177	19		196
Total	608	246	(241)	613

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 6.

Les dépréciations des titres de participation sont détaillées en Note 5.

Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Groupe et associés	522	117
Autres		
Banques créditrices		
Total	522	117

La dette de Sanofi Pasteur SA, vis à-vis de Sanofi SA, s'élève à 522 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 117 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le financement de la société est assuré au travers du compte de gestion centralisée de la trésorerie.

Note 11/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières					
Prêts	1		1	1	
Créances rattachées à des participations					
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	1 186	(14)	1 172	1 172	
Autres actifs circulants	181		181	181	
Comptes de régularisation	2		2	2	
Total	1 370	(14)	1 356	1 356	
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers	522		522	522	
Banques créditrices	1		1	1	
Fournisseurs et comptes rattachés	574		574	574	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	250		250	250	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	310		310	126	184
Autres dettes	105		105	105	
Total	1 762		1 762	1 578	184

Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	69	
Autres créances	1	
Emprunts		
Dettes fournisseurs		185
Dettes sur immobilisations		35
Dettes fiscales et sociales		197
Autres dettes		70

Note 13/ Produits d'exploitation**a) Chiffre d'affaires net**

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2021	2020
	France	646	451
	Ventes de marchandises	2	2
	Ventes de produits fabriqués	402	282
	Prestations de services	242	167
	Export	2 197	2 046
	Ventes de marchandises	150	145
	Ventes de produits fabriqués	1 849	1 801
	Prestations de services	198	100
	Total	2 843	2 497

(en millions d'euros)		2021	2020
	Tiers	768	726
	France	11	18
	Export	757	708
	Groupe	2 075	1 771
	France	635	433
	Export	1 440	1 338
	Total	2 843	2 497

b) Autres produits et variations diverses

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 665 millions d'euros. Ceux-ci se décomposent principalement comme suit:

- Redevances perçues pour 354 millions d'euros ;
- Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 255 millions d'euros.

Note 14/ Montant global des dépenses de R&D

Le montant net global des dépenses de recherche et développement comptabilisées au titre de l'exercice 2021 s'élève à 172 millions d'euros (contre 218 millions d'euros en 2020).

Note 15/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 6 745 personnes en 2021 contre 6 484 en 2020.

Catégories	2021	2020
Contrats à durée indéterminée	6 288	6 104
Cadres	2 152	1 996
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	3 565	3 553
Employés / ouvriers	571	555
Contrats à durée déterminée	457	380
Total	6 745	6 484

Note 16/ Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'année 2021 s'élève à 18 milliers d'euros et sera versé sur 2022.

Les mandataires sociaux salariés du Groupe Sanofi ne perçoivent à ce titre aucune rémunération de la société.

Note 17/ Résultat financier

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Produits/(Charges) financiers	13	13
• dividendes (a)	12	11
• autres intérêts et produits assimilés	1	2
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (hors change)	(19)	(16)
• titres de participation (b)	(19)	(16)
Profit /(Pertes) net de change (y compris variation de provision)	(13)	(18)
Total	(19)	(21)

(a) Les dividendes proviennent de Sanofi Pasteur Europe.

(b) La dépréciation des titres correspond à l'ajustement de la situation nette de Sanofi Pasteur NVL.

Note 18/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	23	(20)
• des indemnités d'assurance perçues	2	3
• de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations		(18)
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	89	124
• autres		
Total	114	89

Le résultat exceptionnel 2021 s'élève à 114 millions d'euros principalement constitué de redevances liées à la cession à Cosmas des titres SP MSD pour 101 millions d'euros.

Note 19/ Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Impôt sur les bénéfices	(162)	(187)
Total	(162)	(187)

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 162 M€. Le taux global d'impôt appliqué par Sanofi Pasteur est le taux de droit commun de 27,50%

La contribution additionnelle en vigueur en 2021 correspond à la contribution sociale de 3,3%

Depuis le 1er janvier 2004, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe dont la société de tête est : Sanofi SA, 54 rue de la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi SA a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	55
• provisions pour risques et charges	39
• provisions pour dépréciation des stocks	8
• provisions et charges à payer - personnel	10
• autres	(2)
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	55

Note 20/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions et garanties	34			34
Commandes fermes d'immobilisations	20	31		51
Commandes fermes d'études cliniques	15	11	1	27
Commandes fermes d'autres biens et services	244	61		305
Total	313	103	1	417

b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions et garanties				
Complément prix variable	103	210		313
Total	103	210		313

c) Engagements contractuels de recherche et développement

Le montant total des engagements contractuels de recherche et développement et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements s'élevait au 31 décembre 2021 à 78 millions d'euros (contre 86 millions d'euros en 2020).

Ces engagements ont été conclus avec des sociétés tierces dont les principales sont Arkansas University et Children's Hospital Oakland Research Institute.

(en millions d'euros)	Montants restant à payer			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Paiements d'étapes jusqu'au lancement		7	33	40
Autres paiements		1	1	2
Engagements projets en phase de recherche			9	9
Jalon lié aux accords terminés	27			27
Total	27	8	43	78

Note 21/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

(en millions d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	262	56	1	
Valeur comptable nette des titres détenus	67	55		
Montant des prêts et avances accordés				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes comptabilisés	12			

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la société Sanofi Pasteur :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette				
<i>(en millions d'euros)</i>									
Filiales et participations détenues à plus de 10%									
Filiales et participations françaises									
Sanofi Pasteur Europe	58	1	100	44	44		535	15	12
Sanofi Pasteur NVL	30	11	100	218	23			(18)	
Filiales et participations étrangères									
SP Philippines	11	(2)	99,99	11	11		50	2	
Sanofi Healthcare India Private	216	3	22,48	4	4		130	(12)	
Shenzhen SP China	61	160	60,32	36	36		380	26	
Filiales et participations significatives détenues à moins de 10%									
Filiales et participations françaises									

Note 22/ Autres éléments

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 23 février 2022, Sanofi et GSK ont annoncé leur intention de soumettre aux autorités réglementaires les données de l'essai ayant évalué leur candidat-vaccin comme dose de rappel et de l'essai d'efficacité de phase III : (i) l'analyse finale des données de l'étude VAT02 confirme l'universalité du candidat-vaccin en dose de rappel, quelle que soit la plateforme technologique employée pour les vaccins administrés en primo-vaccination (ARNm, adénovirus), avec une multiplication de 18 à 30 fois des anticorps neutralisants; (ii) l'étude d'efficacité de phase 3 VAT08 montre que deux doses du vaccin Sanofi-GSK dans la population séronégative confèrent une efficacité de 100 % contre les formes sévères de la COVID-19 et les hospitalisations, une efficacité de 75 % contre les formes modérées à sévères de la COVID-19, une efficacité de 57,9 % contre toutes les formes symptomatiques de la COVID-19, en ligne avec l'efficacité attendue des vaccins déjà disponibles, dans un environnement dominé par de nombreux variants; (iii) profil de sécurité favorable en primo-vaccination et en vaccination de rappel.

L'enregistrement par les autorités réglementaires est attendue pour le mois de Mai 2022.

Au regard de la situation actuelle entre la Russie et l'Ukraine, la société précise que son exposition économique et bilantielle à ces deux pays n'est pas significative. En 2021, Sanofi Pasteur SA a réalisé environ 39 millions d'euros de chiffre d'affaires en Russie.

PARTIES LIEES

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative, et non conclue à des conditions normales de marché, et visée par les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.